

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage : 13/06/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

**OBJET : REVALORISATION DES REMUNERATIONS DES VACATAIRES**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°42/2022 du 25/07/2022 fixant les modalités des postes de vacataires « sécurité école cantine ».

Il explique que suite à l'augmentation du smic au 01 mai 2023, à 11.52 € brut de l'heure, les rémunérations forfaitaires des vacations sont en deçà du SMIC.

Il est nécessaire de les revoir à la hausse. Monsieur le maire propose :

- pour le poste de vacataire dont la durée de vacation est de 1h30, de fixer la rémunération de la vacation à **18 €** (à l'heure actuelle 17 €)
- pour le poste de vacataire dont la durée de vacation est de 2h30, de fixer la rémunération de la vacation à **30 €** (à l'heure actuelle 28.75 €).

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- Approuve l'augmentation des vacations présentées ci-dessus au 1<sup>er</sup> mai 2023, à savoir :**

- **pour le poste de vacataire dont la durée de vacation est de 1h30, de fixer la rémunération de la vacation à 18 €**
- **pour le poste de vacataire dont la durée de vacation est de 2h30, de fixer la rémunération de la vacation à 30 €**

**- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 28 juin 2023,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS